

en revue

Leonel Kadadi-Kalala

En revue

ESPRIT

« Doutes européens, incertitudes françaises », février 2006

« La volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique [...] il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours. Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal. » (J.-J. Rousseau).

Dans son dossier de février, le mensuel se penche sur la problématique

européenne au sortir du référendum « historique » du 29 mai 2005.

Bien que s'interrogeant essentiellement sur les causes françaises du refus de la Constitution européenne, il ouvre d'intéressantes perspectives vers la compréhension d'un échec européen.

Car c'est l'Europe entière — l'Europe des vingt-cinq et peut-être davantage — et le processus de construction de cette entité (dont la représentation reste floue dans les inconscients collectifs d'une frontière à l'autre de l'Union), qui est ana-

lysée, observée et commentée par la vingtaine de plumes méditant sur la question.

Une fois dépassées ces considérations très pertinentes dédiées aux incertitudes qui minent la société française, on en arrive aux doutes européens révélés par le « non » au projet constitutionnel. Des doutes qui, exprimés par les populations française et néerlandaise traduisent bien un vacillement du cœur historique de l'Europe des Six, comme si l'on s'apercevait tout à coup d'une distribution inégale des rôles sur la scène euro-

péenne: une distribution qui n'aurait laissé au citoyen qu'une fonction de figuration, pour ne pas dire de spectateur.

Le point de départ de l'analyse pourrait se résumer à une simple question: pourquoi pareille réaction en pareil moment? Certes, l'accélération récente de la construction européenne avait de quoi effrayer les plus eurosceptiques. De plus, en regard de l'illisibilité du texte, l'épouvantail vêtu des oripeaux d'une Europe néolibérale où le social n'aurait pas de voix (brandi à force slogans par les oppo-

sants au traité) possédait les arguments démagogiques suffisants pour ébranler les acteurs les plus fragiles au sein des populations référendaires. Toutefois, un bref retour sur l'historique de la construction européenne nous remet en mémoire que le traité de Nice, de même d'ailleurs que celui d'Amsterdam — tous deux d'une importance juridique équivalente au traité constitutionnel et empreints d'un néolibéralisme bien plus marqué que celui-ci — furent ratifiés par voie parlementaire sans soulever d'autres réactions qu'une abstention des communistes français.

Les auteurs avancent dès lors le postulat que les raisons inhérentes à la victoire du « non » ne sont probablement pas à mettre à charge du contenu du traité, mais à des raisons à la fois identitaires, institutionnelles et politiques propres à la situation actuelle d'incertitude qui touche la France et les « vieilles nations européennes ».

Il est toutefois légitime de se demander si la France et les Pays-Bas s'exprimèrent en tant que représen-

tants du peuple européen ou en tant que peuples nationaux. Car c'est un fait que nombre d'observateurs (dont Jürgen Habermas cité dans le dossier) ont relevé: l'Europe, bien que destinée à devenir une entité politique à part entière, reste « organisée de telle manière que les États nationaux y demeurent maîtres absolus ». Les hommes politiques de tous bords ayant participé à la campagne pour le « oui », en eussent-ils été capables, ont été mis, de fait, dans l'impossibilité d'élever le débat à sa dimension réelle, qui est européenne avant d'être nationale. Ce n'est pas seulement le choix de la voie (référendaire ou parlementaire) qui est en cause, mais le choix d'un calendrier distendu et d'une procédure qui a confiné les opinions dans leur réduit national.

Instrumentalisée à l'excès selon les enjeux politiques spécifiques à chaque nation, la Constitution n'a servi (et le cas est particulièrement édifiant en France) que de cheval de Troie aux opposants aux pouvoirs en place, permettant de tirer à vue sur les gouvernants et les

institutions ayant participé à son élaboration, les taxant de complicité avec Bruxelles dans la course vers une Europe sans âme. Depuis le manque de transparence et de démocratie au sein des institutions, en passant par les incidences sociales, jusqu'aux méfaits de l'élargissement de l'Union, les raisons évoquées par les détracteurs du traité sont multiples et varient d'un État à l'autre. Manquant bien souvent de pertinence et tout à fait exempts de projets alternatifs, les « nonistes » réussirent cependant, avec une admirable habileté, à enflammer les plus vives craintes citoyennes (quant au rôle de l'Europe future et à sa place sur le théâtre mondial).

La période 2001-2005 a vu s'accroître considérablement les incertitudes des citoyens du vieux continent concernant l'évolution des relations internationales. Sans revenir sur les divergences de vue au sein même des Vingt-Cinq au départ de la seconde guerre du Golfe, comment ne pas voir que les oppositions entre les chefs d'États européens sur des sujets tels que « la

fable du chèque anglais et de la PAC française » minent la confiance populaire? Dans semblable contexte, les négociations avec la Turquie sont un réel sujet de controverse, tant dans le camp du « oui » que dans celui du « non ». Trois mois avant le référendum de mai, le président Chirac fut contraint de faire adopter par le Congrès une révision constitutionnelle stipulant que toute nouvelle adhésion à l'Union européenne se ferait par voie référendaire (!). Entre opposition de type culturaliste (en Allemagne et en Autriche essentiellement) et doutes sur la capacité turque à appliquer des standards démocratiques, la crainte d'une « fuite en avant de l'élargissement (de l'Union) au détriment de son approfondissement » liée à l'entrée d'une nation de soixante-cinq millions d'habitants force les négociateurs à la circonspection. L'élargissement de l'Union européenne aux ex-républiques soviétiques et, éventuellement, à la Turquie pose la question de la finalité de la construction européenne. Élargissement et approfondissement sont-

ils, comme l'énonçait l'éditorial du *Monde* du 19 janvier 2000, « deux objectifs parfaitement antinomiques »? L'Europe tend-elle à devenir, face aux nouvelles menaces que laisse présager le début du millénaire, un espace de pacification et de stabilisation? Les membres de l'Union ne peuvent concevoir, à l'heure actuelle, les limites géographiques et politiques du territoire. L'adhésion, relativement rapide, d'une dizaine de nouveaux membres à l'ensemble européen et les âpres discussions que jeta sur le tapis l'épisode des « plombiers polonais » ravivent les peurs citoyennes de voir l'Europe « devenir un espace géopolitique au lieu d'évoluer vers une structure politique fortement structurée autour d'un noyau franco-allemand ». Le projet fédéral de celle-ci passe-t-il désormais par l'affirmation d'un noyau dur, comme le propose Guy Verhofstadt, à la suite de Jacques Delors?

Face à la redistribution des données géopolitiques en cours, l'Europe doit trouver sa place entre les mondes américain et asiatique sur l'échiquier

politico-économique. De nouvelles puissances émergent et, dans leur sillage, d'anciennes menaces resurgissent: la menace nucléaire (Iran, Corée du Nord); des conflits, lorsque l'on tourne son regard vers la Russie et l'Ukraine, aux airs de guerre froide; et la pression économique, toujours plus pressante, de pays tels que l'Inde et la Chine. Après la démonstration de la perte d'influence des États-Unis sur les affaires politiques mondiales, le rejet du traité, affaiblissant l'Europe de l'intérieur, ne semble favorable à personne.

« Sortir du pessimisme » écrit, à juste titre, Christian Lequesne dans son article « Sur les craintes françaises d'une Europe espace ». On ne peut que souligner ici l'urgence de son vœu, car au lendemain du référendum, la crise qui suit le rejet du traité, annoncée comme salutaire par les partisans du « non », est en passe de désintégrer l'Union. Rarement vicieux fut plus modeste-fêtée. Disparus du débat européen, les partisans du non laissent aux forces favorables au pro-

jet le soin de se réapproprier l'aspect « salutaire » de ce blocage. Selon Guy Coq, on n'arrivera à une conclusion positive que « si la conséquence tirée conduit à inscrire l'Europe dans les projets et les débats de politique intérieure nationale ».

C'est ainsi que la première question posée par le dossier prend tout son sens: « Que faire de la pause? ». La tentation d'ignorer le signal d'alarme émis par les Français et les Néerlandais est sans doute forte. Si on veut l'entendre, il faut atténuer l'impression « d'autisme institutionnel que l'Union européenne donne trop souvent ». Dans ces conditions, les discussions doivent en revenir à la question essentielle, celle de la finalité de l'Europe.

« Quand un avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas [...] la volonté générale [est] toujours éclairée, et [...] le peuple ne se trompe point ». (J.-J. Rousseau)

DÉFIS SUD

« Quelle agriculture pour le Mali? »
n° 71, janvier-février 2006.

Doté d'une population vivant pour plus de 70 % de ressources agricoles, le Mali se trouve confronté aux défis imposés par la mondialisation du commerce de l'agriculture, conjuguée aux besoins, sans cesse croissants, d'une population ayant un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde. Ainsi, entre manque de terres cultivables et pression des investisseurs étrangers, précarité et exode rural vers des villes sans industries semblent les seules options possibles pour la population.

Le dossier de *Défis Sud* expose les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés agriculteurs et éleveurs maliens, les multiples solutions gouvernementales censées y répondre, ainsi que les effets que celles-ci, prises dans un souci de rentabilité et de « modernité », entraînent sur le quotidien de ces populations et l'activité sociale et économique du pays.

Au travers de sept articles, les intervenants mettent en avant les causes pro-

fondes des litiges, sans cesse plus fréquents, qui opposent les agriculteurs aux organismes (gouvernementaux ou non), aux lobbys étrangers et, par la force des choses, à leurs semblables.

L'on peut résumer en trois mots le sort quotidien de cette population rurale: illégitimité, ingérence, impuissance.

Illégitimité face à l'incapacité récurrente du pouvoir, et ce, malgré des efforts en ce sens, à établir un cadre légal de partage, d'obtention et de gestion des terres cultivables. Le droit coutumier, jusqu'ici seule règle de gestion du territoire dans les régions rurales, est source constante de litiges (parfois violents) et de remises en question. La nécessité d'une adaptation juridique rationnelle du droit coutumier est sans cesse plus pressante dans ce contexte d'expansion démographique où les ressources en terres cultivables se trouvent atteintes.

Illégitimité face aux organismes qui s'arrogent des droits de gestion sur des terres et n'en permettent l'exploitation que moyennant l'acquiescement de

redevances, fixées, indépendamment du rendement du terrain (souvent surestimé volontairement par les autorités afin d'attirer les investisseurs étrangers), sous peine de voir son moyen de survie « redistribué » sans autre forme de procès.

Ingérence étatique dans un premier temps, par le biais d'octrois de titres de propriété, accordés sans la moindre considération pour les coutumes locales. Nombre d'agriculteurs maliens se voient ainsi dépossédés de terres obtenues de manière « traditionnelle » au profit de fonctionnaires ou de lobbys étrangers ayant traité directement avec les autorités.

Ingérence étrangère, américaine essentiellement, des lobbys qui vantent les potentialités de la culture d'organismes génétiquement modifiés (en négligeant ses risques), tout en torpillant les prix de vente des produits issus de l'agriculture traditionnelle par l'octroi de subventions à l'exportation aux gros producteurs outre-Atlantique. Ingérence, enfin, des investisseurs étrangers, chinois notamment, qui récupé-

rent des surfaces de plus en plus importantes de terres cultivables par baux emphytéotiques, retirant à des générations entières la possibilité de posséder leur terre.

Impuissance, encore, face à la lenteur des acteurs judiciaires et à la corruption endémique qui mine ces institutions. Impuissance enfin face aux conditions climatiques qui touchent le nord du pays, causant un déficit pluviométrique qui pousse hommes et troupeaux vers les régions du sud, augmentant ainsi la pression foncière dans cette partie du pays. Impuissance, finalement, face à la nouvelle politique de fixation des prix, à propos de laquelle le bureau régional d'Oxfam en Grande-Bretagne a réalisé une étude dénonçant ses effets néfastes sur la société et l'économie maliennes, en supprimant le prix moyen garanti aux producteurs sans pour autant apporter des mesures de compensations préalables.

Tenant compte des revendications des premiers acteurs concernés, le dossier met le doigt sur l'urgente nécessité d'investir dans l'agricultu-

re familiale plutôt que dans l'agrobusiness. Un processus de rationalisation de l'octroi, du partage et de l'exploitation des terres cultivables, passant par la clarification du droit coutumier (informel et peu transparent) et la simplification de l'accès aux moyens de production par les petits exploitants, sont les éléments qui permettraient au Mali d'intensifier son agriculture. Mais, comme le soulignait très justement Ibrahim Coulibaly, président de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali, « Lorsqu'un pays a perdu ses capacités de choix parce que ses financements viennent de l'étranger, il est difficile qu'il pose des choix répondant aux préoccupations de base de la population ». Le Mali est dans une position que connaissent nombre de pays dépendants d'exportations de matières premières. Il est donc difficilement capable, politiquement et économiquement, de mettre en œuvre des mesures cohérentes à long terme.